

« HELIXES » Association loi 1901
REGLEMENT INTERIEUR

1. Dispositions générales

Le règlement intérieur est complémentaire des statuts de l'association.

Le Bureau se réserve le droit de modifier toutes dispositions qu'il jugerait utile.

Le règlement intérieur tend à présenter le projet de l'association et à définir les droits et les obligations des membres vis à vis de l'association ; ce règlement est un document de base non exhaustif visant à une information aussi complète que possible des membres et à faciliter le travail du Bureau.

Le non-respect de ce règlement sera sanctionné par le Bureau.

2. Projet pédagogique

Les cours ont lieu de septembre à juin; ils ne sont pas assurés pendant les vacances de Toussaint, Noël et Février et Pâques, sauf exceptionnellement (répétitions par exemple).

***Danse classique** : Jeunes adultes et Adultes: Apprentissage de la Danse Classique en tant que technique, par une réflexion sur les mécanismes de fonctionnement du corps humain, une prise de conscience des possibilités corporelles de chacun, une recherche d'un esthétisme épuré.*

Danse contemporaine : A partir de 8 ans : A partir d'un langage moins formel, appréhension de sensations plus corporelles ; la recherche chorégraphique interroge le perçu du corps, notamment grâce au travail d'atelier.

Méthode Feldenkrais : Adultes : L'originalité de cette méthode réside dans l'utilisation des circuits neuro-moteurs inhabituels, et une prise de conscience de soi dans l'action. Elle ne fait pas appel directement à notre souplesse articulaire et à notre force musculaire d'une façon répétitive et mécanique, mais à notre capacité d'apprendre et de sentir. Il s'agira d'aller réveiller notre habileté, notre coordination, nos sensations pour effectuer des gestes plus justes, plus économiques.

***Danse Yoga** : Adultes : Le Yoga Vinyasa présente de nombreux parallèles avec la danse, et la Danse Contemporaine en particulier, ce qui en fait 2 activités très complémentaires. L'originalité de cet atelier réside dans l'alliance des bases du yoga et de la danse dans le but de mettre votre corps en mouvement de manière simple, ludique et créative.*

Création de pièces chorégraphiques :

Des pièces chorégraphiques seront créées régulièrement, en fonction des projets proposés chaque année.

Dans le cadre de la compagnie amateur « **Pierre de Lune** », ces chorégraphies auront pour but d'être présentées aux « Regards Chorégraphiques » de la Fédération française de Danse, qui sont des rencontres sélectives devant un jury professionnel au niveau départemental, puis régional et national (voir le détail de ces rencontres dans l'annexe FFD).

D'autre part, les élèves au sein de cette compagnie (mais également élèves adultes hors compagnie) auront la possibilité de présenter leur travail dans des projets ponctuels dans ou hors département 05, de faire des stages ou des master class, de voir des spectacles de compagnies professionnelles etc...

Les élèves qui s'engagent à intégrer le Groupe Pierre de Lune sont tenu.e.s de venir à TOUTES les répétitions, sauf dérogation exceptionnelle (maladie, problème familial grave) et dans ce cas les professeurs doivent être prévenus par les parents pour les élèves mineur.e.s

3. Fonctionnement

Afin de garantir un travail de qualité, l'association demande aux élèves, après leur cours d'essai, de s'inscrire pour l'année scolaire entière.

Pour être inscrit, il faut :

- remplir la fiche d'inscription, avec autorisation parentale pour les enfants mineurs
- fournir un certificat médical (exigible le jour de l'inscription)
- régler l'adhésion et la cotisation annuelles

4. Règlement des cours

L'adhésion :

L'adhésion est annuelle et nominative ; elle représente la participation aux frais administratifs et à l'assurance ou la licence FFD ; une réduction de 50% est accordée à partir de la 2^{ème} personne de la même famille (même foyer fiscal)

La cotisation :

Elle représente le règlement des cours.

Plusieurs échéances de paiement des cours possibles : annuel, semestriel, trimestriel ou mensuel. Ceci constitue seulement une facilité de paiement, le règlement intégral de l'année est dû lors de l'inscription, quel que soit le choix de l'échéancier.

Le paiement de la cotisation constitue un forfait annuel de septembre 2024 à juin 2025.

Pour une activité commencée entre septembre et décembre, la cotisation est due entièrement. A partir de janvier, la cotisation est minorée de 30%.

La cotisation ne peut être remboursée en cas d'arrêt en cours d'année, sauf circonstances exceptionnelles et justifiées, qui seront alors examinées par le Bureau ; dans ce cas, une contribution équivalente à 30% de la cotisation annuelle à la date du départ restera due par l'adhérent.

Les cours d'essai (1 pour les cours ados- adultes, 2 maximum pour les cours bien être) sont gratuits si l'élève ne s'inscrit pas après son essai.

Le paiement par carte 10 cours peut être renouvelé plusieurs fois dans l'année, l'adhésion à l'association de 35€ se fait une seule fois lors du règlement de la 1ère carte.

La carte BIEN ETRE est valable de septembre 2024 à juin 2025.

Réductions: (même famille, même foyer fiscal)

- 50% de l'adhésion à partir de la 2^{ème} personne adhérente
- 10% sur le total des cotisations à partir de la 2^{ème} personne adhérente
- 15% sur le total des cotisations à partir de la 3^{ème} personne adhérente
- 25% sur le total des cotisations si pratique activité Danse + Bien Etre
- Bourse artistique attribuée entre 7 et 25 ans par la Mairie de Gap (selon certains critères, se renseigner)

TRES IMPORTANT !!

En cas de confinement lié à la crise sanitaire du Covid 19 ou si les cours ne peuvent être assurés en présentiel par mesure gouvernementale, un programme de cours spécifiques (théoriques et Bien Etre) sera alors mis en place en distanciel par zoom pour tous les groupes. Les élèves (enfant, ados ou adultes) qui ne peuvent pas ou qui ne veulent pas suivre ces cours en distanciel seront alors intégralement remboursés de leur cotisation sur ces périodes.

5. Tenue vestimentaire

Tenue correcte exigée. Un élève qui se présente dans une tenue négligée ou incomplète peut se voir refuser la participation aux cours. Pas de bijoux qui peuvent gêner le mouvement ou blesser une personne.

CHEVEUX ATTACHES POUR TOUS !

6. Exactitude aux cours

Les élèves, enfants et adultes, doivent arriver au cours avant l'heure. Ils doivent suivre les cours régulièrement et ne pas manquer sous des prétextes parfois futiles. La danse est un art exigeant qui nécessite une volonté soutenue.

Dans tous les cas, le professeur doit être prévenu d'une absence éventuelle par sms ou mail, car la responsabilité des enseignants ne sera pas engagée si celle-ci n'est pas justifiée par les parents.

Virginie : perretvirginie@hotmail.com 06 76 98 55 43

Marianne : mariannebarreauprunet@gmail.com 06 19 84 75 06

En dehors des locaux et des heures de cours, les élèves mineurs ne sont plus placés sous notre responsabilité ; il est demandé aux parents de prendre en charge leurs enfants avant et après les heures de cours ; la porte d'accès au studio est ouverte ¼ d'heure avant le début du cours.